

Elimination des déchets verts via BioGaz

M. Xavier Dobler, conseiller général

"Il est inéluctable que l'élimination des déchets verts déposés à la déchetterie communale engendre des frais considérables, cela coûtant CHF 14.- /m³ soit environ 42'000 francs. Une solution aurait pu être la construction d'un BioGaz du côté de Courtemelon, mais il semblerait selon mes informations, que le projet a été mis de côté par manque d'intérêt ou de volonté.

Avant les vacances d'été, nous pouvions lire dans la presse que le BioGaz de Bure venait s'approvisionner en matériaux pour son installation, jusque dans la vallée de Delémont. Les déchets seraient pris en charge sans frais par l'entreprise.

Le Conseil communal s'est-il renseigné sur l'éventualité d'éliminer une partie des déchets verts de notre commune par ce procédé ?

Si tel n'est pas le cas, entend-il entreprendre des démarches en ce sens ?"

Réponse de Monsieur Michel Brahier, maire

En l'état, l'idée d'une centrale de biogaz à Courtemelon est toujours d'actualité et les travaux consistent actuellement à concrétiser le partenariat avec les agriculteurs locaux. En clair, cela signifie que le SEOD formulera de nouvelles propositions de partenariat aux agriculteurs, tout en gardant à l'esprit que la décision appartiendra à l'assemblée des délégués.

Pour une production de biogaz, il faut l'alimenter essentiellement d'un mélange de matériaux organiques, tels que les déchets de jardin exempts de branchages, les déchets de cuisine et, principalement, les déjections des animaux de ferme.

En ce qui concerne l'installation de Bure, elle est gérée par un privé qui n'hésite pas à faire jouer la concurrence en cassant les prix afin que son entreprise soit florissante. Si l'on y ajoute les frais de transport de la matière et les kilomètres parcourus pour l'approvisionnement, on constate au final un bilan écologique négatif.

Au sujet de notre commune, les déchets verts, branchages compris, sont broyés et transformés en compost. Il est utile de préciser que le gazon ou autres déchets de cuisine doivent être impérativement incorporés pour l'obtention d'un bon produit. Certes, ce traitement a un coût, mais il est adapté au tarif en vigueur.

En conclusion, le développement d'une centrale biogaz dans notre district nous permettrait d'éliminer certainement une partie de nos déchets verts et le solde traité par la filière répondant à la législation en cours de révision. Enfin, nous espérons qu'une déchetterie régionale voie le jour afin d'harmoniser la collecte des déchets et à valoriser les matières par les meilleures techniques possibles. Nous devons nous adapter à l'évolution rapide du monde des déchets, notamment en matière de l'évolution des prix.

Monsieur Xavier Dobler est satisfait.